

prendre des plaisirs plus tranquilles qu'à la Cour. D'autres disent, que ne s'accommodant pas des manières gênantes de la Cour d'*Espagne*, on a été obligé de l'éloigner pour les rétablir sur le pied de l'ancien Etiquette, à quoi elle s'oposoit fortement. Quelques-uns feroient des bruits peu vrai-semblables. Quoiqu'il en soit, il faut qu'elle ait donné quelque grand sujet de mécontentement au Prince son Epoux, puisqu'on en est venu à une pareille extrémité. On ajoute qu'on n'a placé auprès d'elle que des personnes âgées, dont le flegme & le sérieux s'impatissent peu avec son humeur enjouée & naturellement fort gaye, & qu'ayant depuis peu écrit une Lettre de soumission au Prince son Epoux, on lui a permis de se promener dans les Jardins du Palais, qui lui étoient ci devant interdits. On saura sans doute plus précisément dans peu de quoi il s'agit; à moins que ce ne soit quelque chagrin domestique, dont on ne juge pas à propos de faire part. Les affaires des Souverains sont des mystères, auxquels les particuliers ne doivent espérer d'être initiés qu'autant qu'il plaît à ceux qui les gouvernent, & qu'ils le trouvent convenir à leurs intérêts.

IV. *Cadix*. Le Contr'Amiral Godin, qui commande l'Escadre de L. H. P. les Etats Generaux, ayant été informé le 3. Juin dans la *Mediterrannée* où il croisoit, que 4. ou 5. Corsaires d'*Alger* paroïssent sur les Côtes de *Portugal*, entre la Riviere de *Lisbonne* & le Cap de *St. Vincent*, passa le Détroit le 4. pour leur aller donner la chasse. Le 11. il s'avança jusqu'à 5. lieues au Nord-Est dudit Cap, d'où il découvrit un Vaisseau qui faisoit route vers le Nord, & ayant détaché contre lui le Capitaine Schryver avec son

Vaisseau